

Société
des
auteurs
et
compo-
siteurs
drama-
tiques

Rapport annuel
pour l'exercice 2003

SACD

Editorial

Voici l'assemblée générale et avec elle le moment de rendre compte de l'année écoulée.

C'est sur ce bilan que les auteurs doivent exprimer, par leur vote, leur appréciation sur la manière dont notre Société a été menée au cours de l'exercice concerné.

Cette année aura été une année de mutation et de changement pour la Société.

Sur le plan de sa structure d'abord : le changement de direction générale décidé l'an dernier a été effectif au début de 2004 et il s'accompagne d'une réflexion de fond sur l'organisation de la SACD et de son fonctionnement.

Sur le plan des relations extérieures de la Société : des négociations ont été reprises et/ou conclues avec plusieurs diffuseurs de nos répertoires, dans la perspective d'accroître le revenu des auteurs et les prestations dont ils bénéficient.

Sur le plan de la relation de la SACD avec ses membres : cette année a vu se dénouer, par le dialogue et par l'ouverture d'un chantier de réformes, un litige important qui pesait sur l'avenir de la Société. Ce chantier de réformes, qui est toujours en cours, a pour objectif d'améliorer l'efficacité des services rendus aux auteurs, de simplifier et de faciliter leur relation avec leur "maison", et au final de renforcer leur statut social et professionnel.

Sur le plan de sa gestion enfin : réagissant à un environnement économique et financier défavorable, la SACD s'est vue contrainte de solliciter une contribution temporairement accrue de ses associés, mais s'est engagée en contrepartie dans une politique de rigueur dans ses dépenses, en réduisant son "train de vie". Elle a également revu l'évolution de son outil informatique pour que celle-ci s'inscrive dans la réorganisation en cours et réponde mieux aux attentes des auteurs et des services.

Ces divers chantiers ouverts en 2003-2004 devront être menés à "bon port" dans les années à venir.

Cette tâche sera celle des prochains Conseils d'administration et de la nouvelle direction générale de la Société.

Christine Miller, Présidente

Pascal Rogard, Directeur Général

Sommaire

Editorial	p. 1
Sommaire	p. 3
Conseil d'administration et commissions 2003 / 2004	p. 4

Les auteurs de la SACD en 2003

p. 5

1

Les nouveaux auteurs membres de la SACD
Les sociétaires et les sociétaires-adjoints
Les nouveaux sociétaires

La perception et la répartition des droits en 2003

p. 9

2

Le répertoire de la SACD et les perceptions
Les répartitions de droits et les revenus des auteurs

Les actions sociales et culturelles de la SACD

p. 15

3

Le compte de gestion des activités sociales et culturelles 2003
L'action sociale : retraites et solidarité
L'action culturelle

La gestion de la SACD en 2003

p. 21

4

Les charges et les ressources de la SACD
La contribution des auteurs

La SACD dans son environnement

p. 25

5

Les actions professionnelles et institutionnelles en France
La dimension internationale
Développements technologiques et nouveaux médias

Conseil d'administration

Présidente :

Christine Miller, *télévision*

Vice-présidents :

Louise Doutreligne, première vice-présidente, *théâtre*

Jean-Claude Carrière, *théâtre*

Francis Girod, *cinéma*

Pascal Dusapin, *musique, chargé de mission Image Fixe*

Caroline Huppert, *télévision*

Daniel Kapélian, *création interactive*

Jean Larriaga, *radio*

Karine Saporta, *chorégraphie*

Action sociale :

Maurice Frydland, *télévision*

Jean-François Prévand, *théâtre (metteur en scène)*

Prix :

Joelle Goron, *télévision*

Administrateurs :

Jean-Marie Besset, *théâtre*

Jean Cosmos, *théâtre*

Jacques Deray, *cinéma †*

Luc Dionne, *président du comité canadien*

Louis Dunoyer de Segonzac, *musique*

Jacques Fansten, *cinéma*

Philippe Goudard, *arts du cirque*

Victor Haim, *théâtre*

Luc Jabon, *président du Comité belge*

Nicole Jamet, *télévision (scénariste)*

Roger Kahane, *télévision (réalisateur)*

Benjamin Legrand, *animation*

Jean-Louis Lorenzi, *télévision (réalisateur)*

Claude Miller, *cinéma*

Jean Prodromides, *musique*

Jean-Michel Ribes, *théâtre*

Alain Scoff, *télévision (scénariste)*

Commission de contrôle du budget

Présidente :

Catherine Borgella

Vice-président :

Jean-Pierre Igoux

Membres :

Bruno Allain

Claude Demarigny

Daniel Losset

Annabelle Perrichon

Elie Pressmann

Christiane Spièro

Pascal Thomas

Commission du droit de communication

Président :

Alain Franck, *audiovisuel*

Membres :

Charles Charras, *spectacle vivant*

Raphaël Delpart, *audiovisuel*

Dominique Lancelot, *audiovisuel*

Pierre Roudy, *spectacle vivant*

Comité belge

Président :

Luc Jabon, *télévision, cinéma*

Vice-présidents :

Paul Edmond, *théâtre*

Paul Pourveur, *télévision, cinéma*

Membres :

André Buytaers, *télévision, cinéma*

Christine Delmotte, *théâtre*

Vincent Lannoo, *télévision, cinéma*

Stefan Liberski, *télévision, cinéma*

Xavier Lukomski, *théâtre*

Alok Nandi, *création interactive*

Vjera Somers, *théâtre*

Pascale Tison, *radio*

Alain Van Crugten, *théâtre*

Laurent Van Wetter, *théâtre*

Willem Wallyn, *télévision, cinéma*

Michel Wright, *metteur en scène*

Conseiller théâtre pour l'enfance et la jeunesse:

Catherine Simon

Comité canadien

Président d'honneur :

Gilles Carle

Président :

Luc Dionne, *télévision*

Vice-présidente :

Marie France Landry, *télévision*

Membres :

Denys Arcand, *cinéma*

Diane Cailhier, *télévision*

Marie Chouinard, *scène*

Robert Favreau, *cinéma*

Emile Gaudreault, *cinéma*

Guy A. Lepage, *télévision*

André Melançon, *cinéma*

Patrice Sauvé, *télévision*

Pierre-Michel Tremblay, *télévision*

Les auteurs de la SACD en 2003

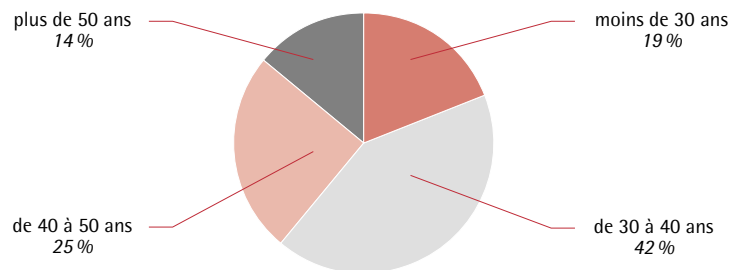
Une augmentation sensible des nouveaux adhérents,
notamment à l'étranger.

Les auteurs de la SACD en 2003

Les nouveaux auteurs membres de la SACD

Les adhérents

- La SACD a accueilli en son sein, au cours de l'année 2003, **1 671 nouveaux auteurs** qui ont acquis la qualité d'adhérent, ce qui constitue un chiffre en augmentation de 14,20 % par rapport à celui de l'année précédente.
- Parmi ces nouveaux adhérents, 1 349 sont de **nationalité française** soit 81 % du total (et 8% de plus qu'en 2002).
- La part des **nouveaux adhérents étrangers** s'accroît par rapport à l'an dernier (19% contre 15% en 2002), avec 96 auteurs belges (+ 50% par rapport à 2002), 53 canadiens (+ 140%) et 173 d'autres nationalités, francophones ou non (+ 38%).
- Parmi ces 1 670 nouveaux adhérents,
 - ✓ **68 %** sont des **hommes**,
 - ✓ **32 %** sont des **femmes**.
- La tranche d'**âge** des 30-50 ans représente toujours plus des 2/3 des adhésions de l'année (68% exactement, sachant que seul un auteur de moins de 20 ans, et 11 de plus de 70 ans ont adhéré à la SACD en 2003).



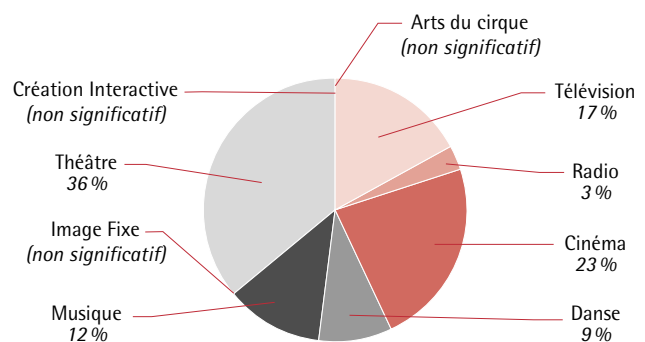
RÉPARTITION DES NOUVEAUX ADHÉRENTS
PAR TRANCHE D'ÂGE

Compte tenu des 78 démissions intervenues en cours d'année (qui concernent pour l'essentiel des auteurs ayant cessé depuis longtemps d'exercer une activité professionnelle et ayant souhaité en conséquence quitter la Société), la SACD compte au 31/12/2003 **40 816 associés (tous grades sociaux confondus)**.

Le répertoire des nouveaux adhérents

Les œuvres dont la représentation ou la diffusion suscitent l'adhésion de leur auteur, se répartissent, au sein des différents répertoires de la SACD, entre :

- ✓ **43 %** pour l'**audiovisuel**
- ✓ **57 %** pour le **spectacle vivant**.



VENTILATION DES RÉPERTOIRES AU TITRE DESQUELS ONT
ADHÉRÉ LES NOUVEAUX AUTEURS

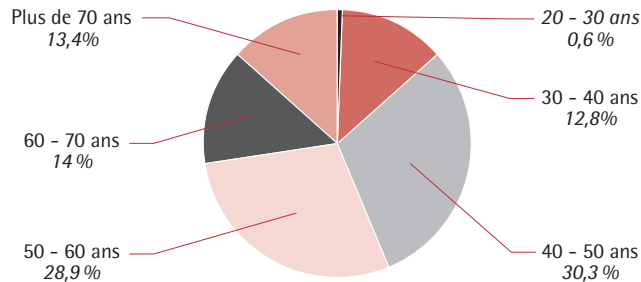
Comme l'an dernier déjà, le répertoire audiovisuel représente presque la moitié des adhésions, contre à peine plus du tiers à la fin des années 1990.

Les auteurs de la SACD en 2003

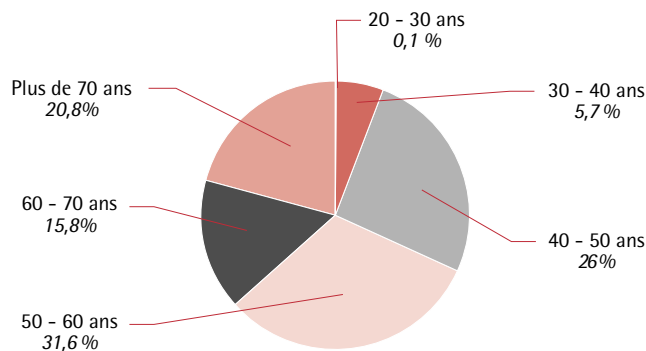
Les sociétaires et les sociétaires-adjoints

- 270 sociétaires-adjoints ont été promus au **grade de sociétaire** en 2003, ce qui porte leur nombre au 1er janvier 2004 à **3 521** (soit 7 % de plus qu'un an auparavant).

326 adhérents ont accédé, quant à eux, au **grade de sociétaire-adjoint**. La SACD en compte donc aujourd'hui **2 569** (soit 1,5 % de plus par rapport au 1er janvier 2003).



- ▶ **74,5 % hommes,** **VENTILATION PAR TRANCHE D'ÂGE DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTAIRES**
- ▶ **25,5 % femmes.**



- ▶ **80 % hommes,** **VENTILATION PAR TRANCHE D'ÂGE DE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTAIRES ADJOINTS**
- ▶ **20 % femmes.**

- Grâce aux réformes statutaires, qui -entre 1990 et 2000- ont considérablement assoupli les conditions d'accès aux grades sociaux de sociétaire et sociétaire-adjoint, et en raison de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESSA intervenu en 2001, les promotions annuelles ont beaucoup progressé, permettant de constater au début des années 2000 **une augmentation de plus du double du nombre des sociétaires et sociétaires adjoints**, par rapport à la décennie précédente.

Dans ce contexte, la représentativité du Conseil d'administration s'est trouvée renforcée, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral.

Depuis 2002, les promotions ont retrouvé un rythme de progression plus modeste mais régulier (4 à 5 % en moyenne par an).

Les auteurs de la SACD en 2003

Les nouveaux sociétaires

Les conditions à remplir

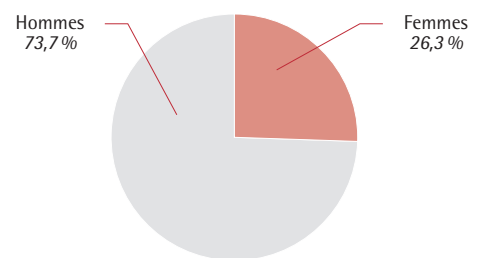
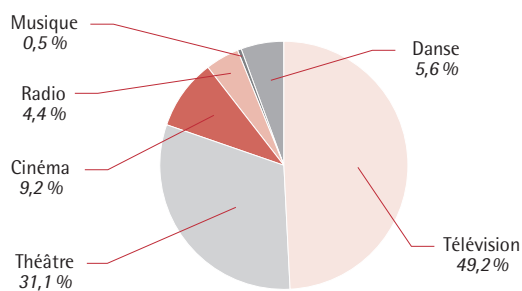
Pour être admis au grade de **sociétaire** au 1^{er} janvier 2004, les auteurs et compositeurs devaient justifier cumulativement au 31 décembre 2003 :

- d'un répertoire constituant 5000 parts,
- d'un cumul de droits nets perçus égal ou supérieur à 18 225 Euros,
- d'une ancienneté de deux ans au grade social de sociétaire-adjoint.

Pour établir cette promotion, 1 014 dossiers ont été examinés.

La ventilation des nouveaux sociétaires par discipline :

	Nombre par discipline
Télévision	133
Théâtre	84
Cinéma	25
Radio	12
Musique	1
Danse	15
TOTAL	270



Parmi ces 270 nouveaux sociétaires
26,3 % sont des femmes.

La perception et la répartition des droits d'auteurs en 2003

En dépit d'un répertoire enrichi de près de 13 000 œuvres nouvelles,
une progression toujours modeste des perceptions.

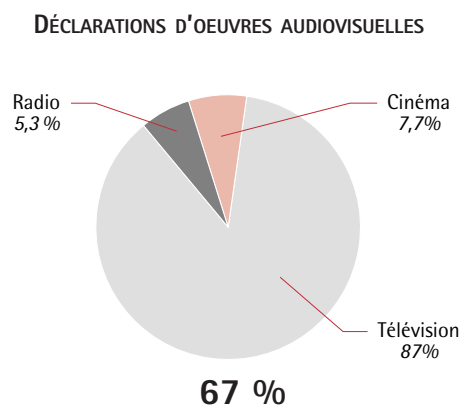
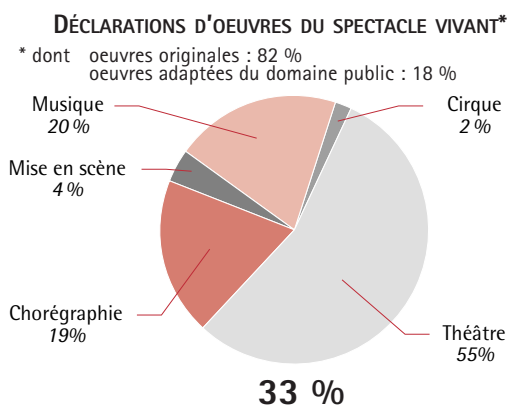
La perception et la répartition des droits d'auteurs en 2003

Le répertoire de la SACD et les perceptions

Plus de 13 000 œuvres nouvelles en 2003

A un niveau très proche de celui de l'an dernier, le répertoire de la SACD s'est enrichi en 2003 de près de 13 000 œuvres. Ce sont exactement **12 874 œuvres nouvelles qui ont été déclarées** au titre des divers répertoires de la Société, dont :

- ✓ 4 228 au titre du **spectacle vivant** (33 % du total et 10% de plus qu'en 2002)
- ✓ 8 646 au titre de l'**audiovisuel** (67 % du total et 8,25% de moins qu'en 2002)



L'utilisation du répertoire en 2003

- Dans le domaine du **spectacle vivant**,
- ✓ plus de **33 000 représentations à Paris** (+ 11% par rapport à 2002)
- ✓ près de **90 000 représentations en Province** (+ 2,5 % par rapport à 2002) ont donné lieu à perception de droits d'auteurs.

Nombre de séances à Paris

Amateurs	535
Professionnels	
• Théâtres privés	13 522
• Théâtres subventionnés Etat	3 252
• Compagnies indépendantes	12 707
• Théâtres subventionnés Ville de Paris	3 661
TOTAL	33 677

Nombre de séances en Province et Ile de France

Amateurs	14 683
Professionnels	
• Tourneurs privés	4 884
• Théâtres subventionnés Etat	6 608
• Compagnies indépendantes et divers	55 331
• Théâtres municipaux	1 119
TOTAL	82 625

- ✓ A Paris, les séances amateurs représentent 1,6 % du total.
- ✓ En Province, par contre, plus d'une représentation sur six (17,8 % exactement) est le fait d'amateurs.

- Dans le domaine de l'**audiovisuel**, ce sont :

- ✓ **58 274 œuvres** du répertoire SACD diffusées en 2002(*) :

	Nombre d'œuvres diffusées	
Oeuvres TV	36 862	64 %
Films cinéma	17 120	29 %
Courts métrages	2 355	4 %
Radio	1 937	3 %
TOTAL	58 274	

(*) Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2002 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

- ✓ près de **100 000 heures de programme (99 660 exactement)**
La **télévision** représente 96 % des œuvres, avec 95 329 heures de programme.
La **radio** représente 4 % des œuvres, avec 4 331 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 76 % des œuvres et 82 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

La perception et la répartition des droits d'auteurs en 2003

Une augmentation à nouveau modeste des perceptions en 2003

Les **perceptions** totales comptabilisées au siège de la SACD en 2003 sont de **141 millions d'Euros**, ce qui constitue une augmentation de 2,50 % par rapport à 2002. Après trois années de forte progression entre 1998 et 2000 (+7,5% par an), la tendance constatée depuis 2001 d'un retour à un niveau très faible d'évolution globale des perceptions s'est donc confirmée en 2003.

Perceptions (en milliers d'Euros)

Audiovisuel

		variation 2003/2002
Copie privée	7 832	- 0,50 %
Contrats généraux	64 550	+ 1,80 %
Contrats particuliers	4 821	- 8,74 %
France	77 203	+ 0,84 %
Pays à intervention directe*	6 841	+ 16,85 %
Etranger	4 409	- 22,21 %
TOTAL	88 453	+ 0,42 %

Comme l'an dernier, les perceptions **audiovisuelles** connaissent une stagnation globale, assortie de contrastes entre la France et l'étranger.

En **France**, la copie privée -après sa hausse très sensible en 2002- marque une pause : en dépit de la progression maintenue du secteur sonore, la copie privée " vidéo " analogique s'effondre et n'est pas encore relayée par le numérique, dont le décollage est prévu pour 2004. Les contrats généraux progressent à peine au rythme de l'inflation et ne rattrapent pas leur recul de 2002, témoignant toujours de la persistance des difficultés (faiblesse des assiettes de perception et sous-valorisation du poids du répertoire dramatique dans le partage inter-social). Après la très forte hausse de l'an dernier (+33,7%),

les perceptions sur les contrats particuliers reculent légèrement (notamment en raison de la diminution sensible des primes d'émissions radiophoniques). Globalement l'évolution des perceptions audiovisuelles est deux fois supérieure en France (+0,84%) à l'évolution moyenne générale (+0,42%).

A l'**étranger**, où les chiffres cumulés régressent de 2,3%, l'évolution est marquée par la progression des perceptions en Belgique (+ 9,5%, en raison notamment de l'intégration de 13 mois de perceptions) et au Canada (+38%), et par le recul (-22%) des droits issus des pays " étrangers " proprement dits -non francophones- (non reconduction du mandat de représentation avec la société d'auteurs italienne SIAE).

Spectacle vivant

		variation 2003/2002
Paris	19 291	+ 7,19 %
Province DOM TOM	24 800	+ 0,58 %
France	44 091	+ 3,37 %
Pays à intervention directe*	2 571	+ 42,47 %
Etranger	5 382	+ 15,67 %
Edition graphique	16	+ 46,17 %
TOTAL	52 060	+ 5,98 %

Pour la seconde année consécutive, les perceptions afférentes au **spectacle vivant** progressent, et de façon encore plus significative qu'en 2002 (+6% contre 4,2%).

En **France**, ce sont à nouveau les exploitations parisiennes, en hausse de 7% (due à la croissance des perceptions dans le secteur public, à une programmation efficace dans les théâtres privés, et à l'ouverture de lieux nouveaux), qui compensent la stagnation des perceptions en province (liée en grande partie aux mauvais résultats des compagnies indépendantes et aux conséquences de la crise des intermittents sur certains festivals emblématiques comme Aix, Avignon ou Montpellier Danse), et assurent une hausse globale de 3,37%.

A l'**étranger**, l'évolution des perceptions est marquée par la progression importante des droits dans les pays francophones, tant en Belgique (+48% en raison, comme à l'audiovisuel, de l'intégration de 13 mois de perceptions -pour aligner ainsi leur prise en compte sur l'année civile à partir de 2004-) qu'au Canada (+11%). Dans les pays " étrangers " (pays non francophones), la hausse également importante (+15%) témoigne de la bonne exploitation du répertoire dramatique français à l'étranger (notamment en Italie, Suisse, Espagne et Russie) mais aussi de l'importance croissante des perceptions au titre des spectacles chorégraphiques.

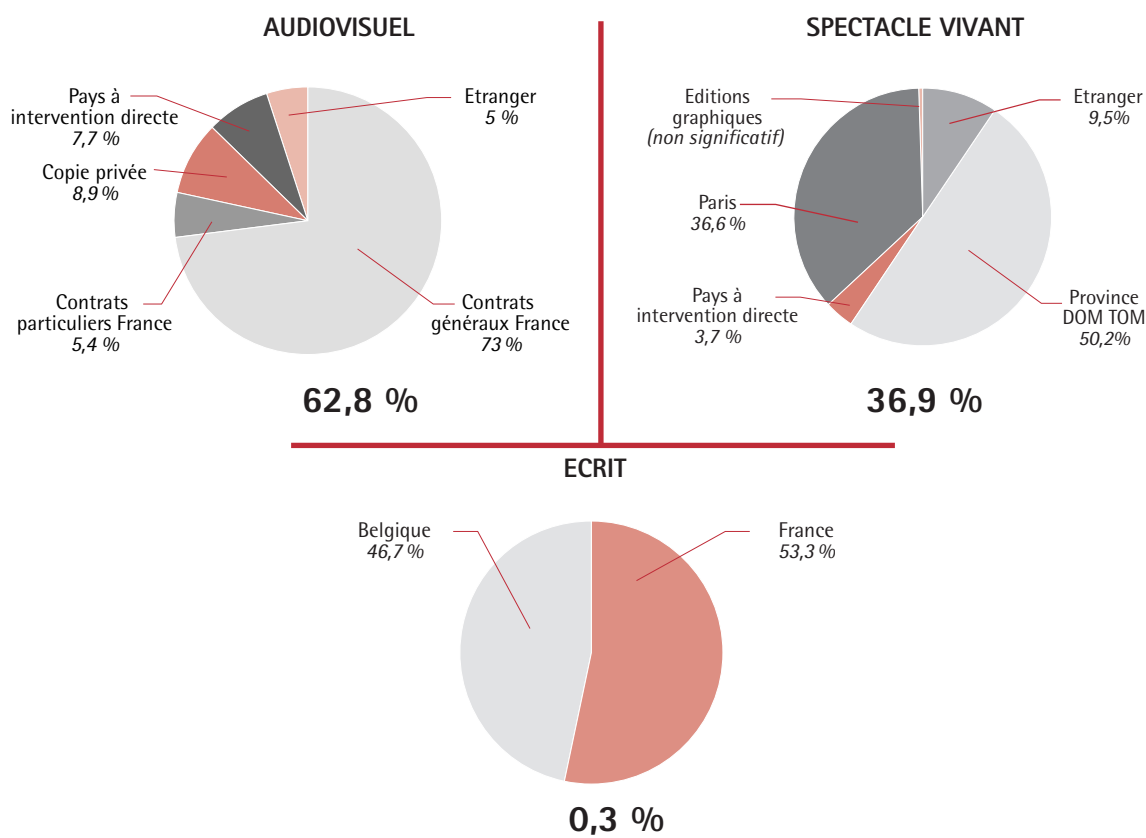
Ecrit

		variation 2003/2002
Droits Reprographie Belgique	187	- 26,61 %
Droits Reprographie France	213	ns
TOTAL	400	+ 50,31 %

S'agissant des perceptions relevant de l' " écrit ", leur volume demeure modeste mais progresse de façon significative (+50%) par rapport à 2002, dans la mesure où sont venues s'ajouter aux sommes perçues en **Belgique** via Repobel (moins importantes qu'en 2002 car n'intégrant pas d'arriérés), les premiers droits de reprographie (part auteurs) encaissés en **France** auprès du CFC (rappel 1998-2001)

* depuis le 1er janvier 2002 la Suisse est considérée comme un territoire étranger à part entière

Ventilation globale des perceptions en 2003



Les répartitions de droits et les revenus des auteurs

Croissance sensible des droits répartis en 2003

Toutes les perceptions ne doivent pas (ou ne peuvent pas) donner lieu à répartition individuelle : c'est le cas, par exemple, des perceptions de droits d'auteur au titre du domaine public, des perceptions annexes au titre de la retraite et des frais administratifs, ou encore de la part de la redevance sur copie privée sonore et audiovisuelle qui est consacrée, en application de la loi, à des actions culturelles d'intérêt général.

Ces éléments, auxquels s'ajoute l'incidence des délais techniques de traitement de la répartition des droits, notamment dans les secteurs de l'audiovisuel et de l'écrit, conduisent à des évolutions contrastées du volume des droits répartis par rapport à celui des perceptions.

C'est ainsi qu'à la différence des perceptions –en augmentation très modeste de 2,5%–, les répartitions effectuées par la SACD en 2003 se sont établies à près de 127 millions d'Euros (*) soit une augmentation de 7,5 % par rapport à 2002.

Dans le secteur du spectacle vivant, l'évolution des répartitions (+6,01%) amplifie très légèrement celle des perceptions de l'exercice (+5,98%), ce que justifie la brièveté des délais moyens de répartition, notamment en France et dans les pays à intervention directe (un mois environ).

Dans le secteur audiovisuel, l'écart est encore plus grand –pour les raisons évoquées plus haut– puisque les répartitions de l'exercice progressent de 8%, alors que les perceptions stagnent (+0,42%). La différence est notable tant en France qu'à l'étranger.

Dans le secteur de l'écrit enfin, la comparaison n'est pas très significative dans la mesure où les premières perceptions (non documentées) encaissées en France en fin d'exercice, demeuraient à répartir au 31/12/2003.

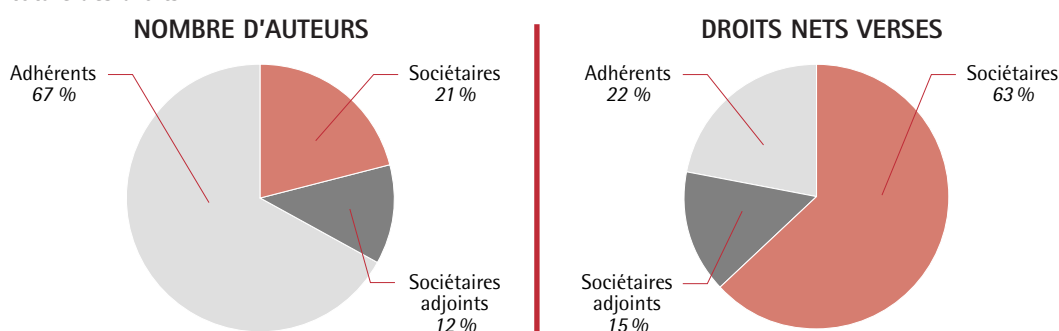
(*) Il convient de souligner que ne sont compris que les droits (hors perceptions au titre de la " retraite et des frais administratifs ") ayant donné lieu à répartition individuelle, à l'exclusion notamment des sommes reversées à des sociétés étrangères, des montants revenant au domaine public audiovisuel et de la part de la copie privée légalement affectée aux dépenses d'action culturelle.

La perception et la répartition des droits d'auteurs en 2003

Des revenus toujours très dispersés

Auteurs vivants membres de la SACD

- **13 476 auteurs vivants**, membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2003 : parmi eux 9 059 adhérents, 1 658 sociétaires adjoints et 2 759 sociétaires. Ce chiffre est **en augmentation** (+ 3 %) par rapport à 2002.
- ✓ les **adhérents** représentent 67 % de ce total mais 22 % seulement du montant des droits nets versés (*nets de tout prélèvement SACD et après déduction des cotisations sociales*) ;
- ✓ les **sociétaires-adjoints** représentent eux 12 %, pour 15 % des droits ;
- ✓ les **sociétaires**, s'ils ne représentent que 21 % du nombre des bénéficiaires, ont touché 63 % de la masse totale des droits.



Il est par ailleurs intéressant de noter que plus les auteurs progressent dans les grades sociaux au sein de la SACD (et donc dans leur parcours professionnel), plus l'occurrence des répartitions est fréquente.

C'est ainsi que seulement un quart des simples adhérents ont touché des droits au cours de l'année 2003, alors les deux tiers des sociétaires adjoints, et plus des trois quarts des sociétaires sont concernés.

• Répartition des revenus par grade social

	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs membres confondus	Pourcentage
Tranche de 200 000 € et plus	1	2	23	26	0,2%
Tranche de 100 000 à 200 000 €	5	7	62	74	0,6%
Tranche de 75 000 à 100 000 €	6	11	54	71	0,5%
Tranche de 50 000 à 75 000 €	18	17	124	159	1,2%
Tranche de 40 000 à 50 000 €	28	17	78	123	0,9%
Tranche de 30 000 à 40 000 €	35	26	121	182	1,3%
Tranche de 20 000 à 30 000 €	84	56	174	314	2,3%
Tranche de 15 000 à 20 000 €	71	42	143	256	1,9%
Tranche de 10 000 à 15 000 €	131	76	210	417	3,1%
Tranche de 5 000 à 10 000 €	334	180	356	870	6,5%
Tranche de 3 000 à 5 000 €	393	150	265	808	6,0%
Tranche de 1 000 à 3 000 €	1 467	368	479	2 314	17,2%
Tranche de 0 à 1 000 €	6 486	706	670	7 862	58,3%
TOTAL	9 059	1 658	2 759	13 476	100,0 %

La distribution des revenus demeure assez stable mais néanmoins toujours inégalitaire, puisque :

- ✓ 88 %, en moyenne, des auteurs membres de la Société ont perçu un montant de droits nets inférieur ou égal à 10 000 € (les sociétaires n'étant eux que 64 %, les adhérents 96 %).
- ✓ les tranches de rémunération situées entre 10 000 et 50 000 € de droits nets, concernent moins de 10 % des auteurs.
- ✓ seuls 2,5 % des auteurs (tous grades confondus) dépassent un niveau de revenu de 50 000 €, proportion qui atteint par contre plus de 10 % des sociétaires ayant bénéficié d'une répartition de droits.

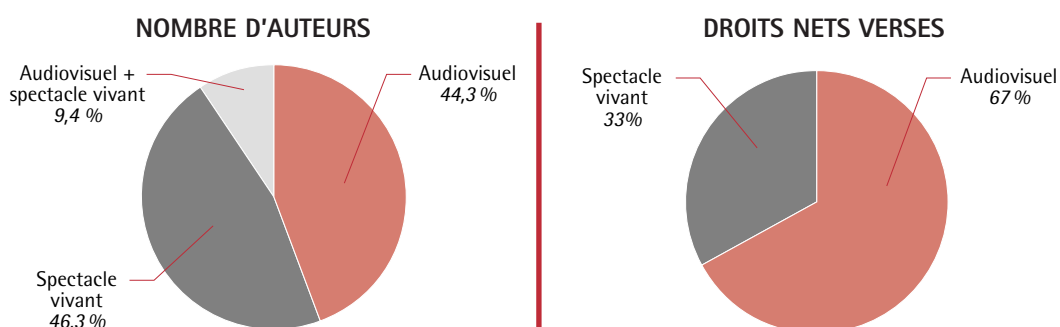
On note toutefois par rapport aux années antérieures un léger glissement de la répartition des auteurs vers les tranches de rémunération les plus fortes, ce qui témoigne du fait qu'ils sont progressivement plus nombreux à bénéficier de revenus plus élevés.

La perception et la répartition des droits d'auteurs en 2003

Tous ayants-droit

- 15 983 ayants-droit (auteurs vivants et successions, mais hors sociétés) ont vu leurs comptes en 2003 crédités de droits (soit 2,2 % de plus que l'an passé),
 - ✓ 44,3 % de ces ayants droits n'ont touché que des droits audiovisuels,
 - ✓ 46,3 % uniquement des droits spectacle vivant,
 - ✓ 9,4 % ont touché des droits issus de l'exploitation des deux répertoires.

Cet apparent équilibre entre l'audiovisuel et le spectacle vivant n'est toutefois plus valable lorsque l'on regarde le montant des **droits nets versés** : 67 % pour l'audiovisuel contre 33 % pour le spectacle vivant.



Répartition des revenus par répertoire

	Spectacle vivant	Audiovisuel	Spectacle vivant et Audiovisuel	Tous comptes confondus	Pourcentage
Tranche de 200 000 € et plus	3	8	23	34	0,2%
Tranche de 100 000 à 200 000 €	4	40	40	84	0,5%
Tranche de 75 000 à 100 000 €	4	61	18	83	0,5%
Tranche de 50 000 à 75 000 €	13	120	45	178	1,1%
Tranche de 40 000 à 50 000 €	7	89	33	129	0,8%
Tranche de 30 000 à 40 000 €	15	154	41	210	1,3%
Tranche de 20 000 à 30 000 €	38	239	70	347	2,2%
Tranche de 15 000 à 20 000 €	36	192	60	288	1,8%
Tranche de 10 000 à 15 000 €	62	306	107	475	3,0%
Tranche de 5 000 à 10 000 €	244	589	189	1 022	6,4%
Tranche de 3 000 à 5 000 €	275	500	158	933	5,8%
Tranche de 1 000 à 3 000 €	1 213	1 150	299	2 662	16,7%
Tranche de 0 à 1 000 €	5 481	3 641	416	9 538	59,7%
TOTAL	7 395	7 089	1 499	15 983	100,0 %

- ✓ Les ayants-droit n'ayant touché que des droits du spectacle vivant se concentrent dans les basses tranches de revenu : 98 % d'entre eux ont perçu moins de 10 000 € cette année, 24 bénéficiaires seulement (soit 0,3%) ont touché plus de 50 000 €.
- ✓ La concentration dans les basses tranches de revenu est moins forte (83 %) pour les ayants-droit exclusivement audiovisuels, qui sont plus nombreux (3,2 %) à figurer dans les tranches élevées.
- ✓ Ce sont les ayants-droit " multi-répertoires " qui ont les revenus les moins irrégulièrement répartis : moins de 10 000 € (71 %), entre 10 000 et 50 000 € (21 %), plus de 50 000 € (8 %)

Les actions sociales et culturelles de la SACD

Des budgets importants, témoignant de l'engagement toujours actif de la société en faveur de la solidarité et de la création.

Les actions sociales et culturelles de la SACD

Le compte de gestion des activités sociales et culturelles 2003

La SACD a consacré à son **action culturelle en 2003** une somme de **3 millions d'Euros**, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Quant à l'**action sociale**, avec **2,9 millions d'Euros** de prestations directes de retraite ou d'aides ponctuelles, elle témoigne concrètement de l'esprit de solidarité sur lequel repose la Société .

A cela s'ajoutent les charges d'exploitation (*) liées à la **Maison des Auteurs (329 milliers d'Euros)** et à la **Bibliothèque (449 milliers d'Euros)**, qui –bien que présentées indépendamment des frais de fonctionnement imputables aux actions sociales et culturelles stricto sensu (pour leur donner plus de lisibilité)- relèvent du même type de dépenses de la Société orientées vers le service aux auteurs .

Figurent enfin–sous la rubrique " Défense professionnelle "– les **soutiens financiers accordés à six organisations professionnelles d'auteurs représentatives**, à concurrence de 339 milliers d'Euros (chiffre inchangé par rapport à 2002).

(*) Evaluation en " coûts complets ", intégrant une quote-part de toutes les charges de fonctionnement de la société.

Compte de gestion des activités sociales et culturelles simplifié (en milliers d'Euros)

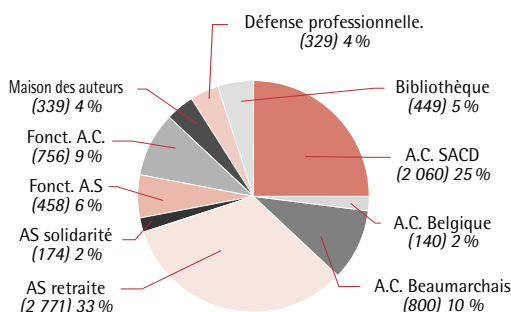
Charges d'action sociale	3 403	Ressources affectées à l'action sociale	2 169
Prestations de retraite	2 771	Perceptions " caisse de retraite "	1 240
Frais de solidarité	174	Domaine public radio télévision	529
Charges d'exploitation action sociale	458	Divers	400
Maison des auteurs	329	Ressources affectées à l'action culturelle	3 224
Charges d'action culturelle	3 756	Copie privée	2 351
Charges directes d'action culturelle	3 000	Droits irrépartissables (art. L321-9 CPI)	861
Charges d'exploitation action culturelle	756	Contribution SDRM	11
		Produits divers	0
		Prélèvement culturel et social	341
Bibliothèque	449	Droit de la communauté des auteurs	1 221
		(Domaine public)	
		Emprunt au répertoire non protégé	673
Défense professionnelle	339	Déficit reporté au compte de gestion (*)	648
TOTAL	8 276	TOTAL	8 276

(*) Malgré l'affectation qui lui est réservée de l'essentiel de ses ressources (copie privée, perceptions du domaine public), le compte présente un déficit qui doit être couvert par les ressources du compte de gestion, lequel contribue donc à l'action sociale et culturelle.

La progression des ressources enregistrée en 2003, tant sur la copie privée que sur le domaine public, a toutefois permis de réduire ce déficit tant en montant qu'en valeur relative (7,8 % en 2003 contre 12,2% en 2002).

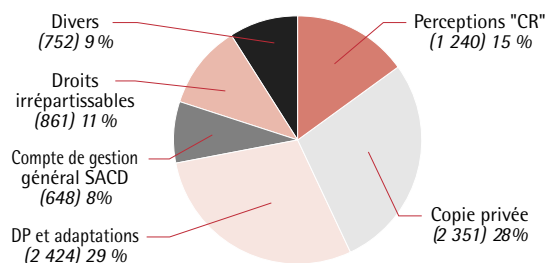
LA VENTILATION DES CHARGES

VENTILATION PAR NATURE

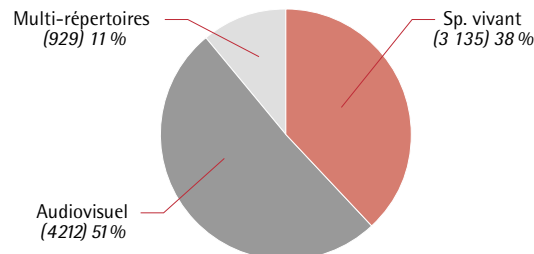
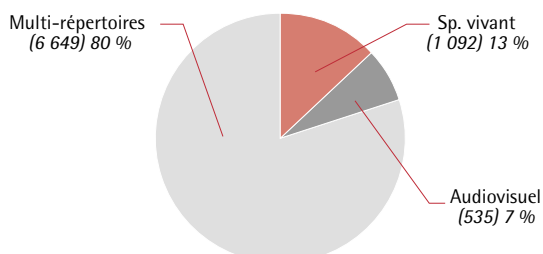


LA VENTILATION DES RESSOURCES

VENTILATION PAR NATURE



VENTILATION PAR RÉPERTOIRE



Les actions sociales et culturelles de la SACD

L'action sociale : retraites et solidarité

Une action traditionnelle en matière de retraite des auteurs

Les auteurs et compositeurs dramatiques français bénéficient de deux régimes complémentaires légaux de retraite (le RACD et l'IRCEC, désormais gérés par l'IRCEC devenu caisse de retraite à part entière depuis la fin de l'année 2003).

Indépendamment de la part active qu'elle joue dans l'animation de ces régimes, la SACD assume en outre, sur **ses ressources propres**, des prestations de retraite supplémentaires constituées par :

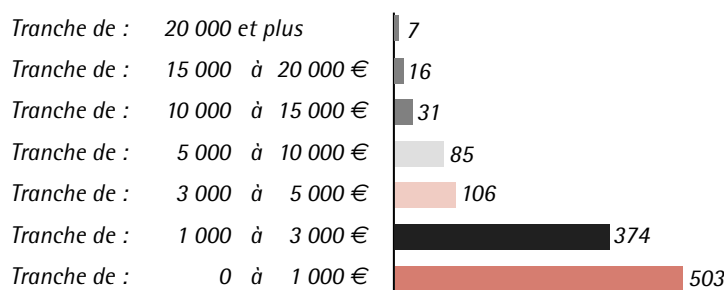
- le versement d'une allocation de " pré-retraite " aux membres de la Société entre 60 et 65 ans,
- le versement d'un complément aux prestations du RACD après 65 ans, auxquelles s'ajoutent les reversions au conjoint survivant.

Pour ses membres francophones, qui ne relèvent pas des régimes légaux obligatoires français, la SACD gère par ailleurs un régime de retraite interne selon des modalités proches de celles du RACD . Le commissaire aux comptes de la Société a toutefois fait valoir en 2003 qu'en raison de l'évolution réglementaire, cette activité devait désormais s'inscrire dans le cadre légal d'un organisme de retraite ou d'assurance agréé, et la SACD étudie donc actuellement le transfert de ce régime sur une structure appropriée, dans le cadre de la préservation des intérêts des auteurs concernés (cotisants et retraités).

Le montant global des prestations de retraite (allocations complémentaires et pensions du régime interne) versées en 2003 atteint **2,76 millions d'Euros**, soit une progression de 3,96 % par rapport à 2002.

1 123 personnes en ont bénéficié : elles ont touché, en moyenne, une pension SACD annuelle de **2 457 €**, chiffre en augmentation de 3,54 % par rapport à l'année passée, et le nombre des bénéficiaires des tranches supérieures à 1000 € a progressé de 4,9 %.

Nombre de pensionnés par tranche de revenu



L'action sociale et la solidarité

Les prestations de retraites, qui bénéficient aux auteurs de plus de 60 ans, ne suffisent pas toujours à répondre aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité. Les autres dépenses de solidarité engagées par la SACD à destination des auteurs ou de leurs proches, ont pour vocation d'aider ces derniers dans leur vie quotidienne. Leur augmentation significative en 2003 témoigne à la fois de la précarisation croissante de la situation sociale des auteurs et du soutien de la société pour les aider à y faire face.

- Au titre des **fonds de solidarité**, attribués par la **Commission d'action sociale**, elle-même conseillée et assistée par **une assistante sociale**, 129 500 Euros ont été attribués en 2003, ce qui représente **74 dons** d'une valeur moyenne de **1 750 Euros** (soit près de 35 % de plus qu'en 2002).
- Dans le même esprit, **la Fondation Paul-Milliet**, qui dispose de ses propres ressources, a octroyé aux auteurs en 2003 **29 aides** supplémentaires, pour faire face à des difficultés liées à l'âge ou la maladie. Comme pour les dépenses de solidarité, le nombre des dossiers soutenus est moins important qu'en 2002 mais la valeur moyenne des aides (**1 756 Euros**) s'est nettement accrue (**+ 30%**).
- Parallèlement, la SACD soutient financièrement certains enfants, orphelins d'auteurs membres : **12 filleuls** ont été ainsi aidés cette année, et chacun d'eux a perçu entre 375 et 937 Euros par trimestre.
- Ces **actions individuelles** ne prennent pas seulement la forme d'une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des **aides légales**, **l'assistance dans les démarches administratives**, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger **l'accompagnement psychologique** souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale. Au cours de l'année 2003, 299 personnes ont été reçues par le service social (soit 15% de plus qu'en 2002).

Les actions sociales et culturelles de la SACD

L'action culturelle

Le budget 2003

La loi fait obligation aux sociétés de perception et de répartition de droits de consacrer au moins **25%** des rémunérations qu'elles encaissent au titre de la **redevance sur copie privée**, et la **totalité des droits irrépar-tissables prescrits issus de la gestion collective obligatoire** (copie privée, câble, vidéo-transmission...), à des "*actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes*".

Ces sommes représentent pour l'année 2003 une ressource de **1,940 millions d'Euros** au titre de la copie pri-vée (en augmentation de 14,5% par rapport à 2002) et de **0,861 million d'Euros** au titre des droits irrépar-tissables (-1,4% par rapport à 2002).

A ces ressources correspondant à son obligation légale, la SACD a ajouté –comme les années précédentes– des produits **supplémentaires**, dont notamment **0,411 million d'Euros** correspondant à la part répartis-sable de la copie privée sonore. Elle a également contribué, par le report du déficit de gestion des activités sociales et culturelles au budget général, à la prise en charge des frais de gestion afférant aux activités culturelles. Le montant global du budget d'action culturelle s'est donc élevé à **3 millions d'Euros**, ce qui représente une augmentation de la masse disponible de 0,107 millions d'Euros par rapport à 2002.

Principales règles d'affectation :

La procédure d'attribution des aides d'action culturelle en vigueur à la SACD, définie par le conseil d'admi-nistration du 22/04/1999, consiste en :

- l'attribution de 80 % du budget global d'action culturelle à des actions culturelles générales , toutes disciplines confondues, dans le cadre de décisions arrêtées par le Conseil d'administration dans son ensemble,
- l'attribution de 20 % du budget global d'action culturelle à des actions spécifiques à chaque dis-cipline en particulier, le budget applicable à chaque discipline étant calculé sur cette quote-part de 20 % au prorata des perceptions qu'il génère, et le choix des bénéficiaires au sein de chaque discipline revenant aux administrateurs représentant la discipline concernée.

Sur un plan pratique, le service de l'action culturelle de la SACD effectue, parmi les demandes qu'il reçoit tout au long de l'année (5 à 10 par semaine), une première sélection en ne conservant que celles répondant aux critères de soutien définis par la Société.

A ce titre, les critères privilégiés par la SACD pour le choix de ses actions culturelles visent à ce que les pro-jets présentés :

- correspondent aux obligations légales concernant l'utilisation des ressources de la copie privée ;
- respectent le droit d'auteur ;
- relèvent d'un répertoire de la SACD ;
- présentent un caractère "collectif" concernant plusieurs auteurs ;
- valorisent les auteurs contemporains vivants d'expression francophone ;
- soulignent la diversité des écritures ;
- favorisent les rapprochements avec les auteurs dont les œuvres sont présentées dans les festivals, dont les textes sont édités ou entre ceux qui reçoivent une formation
- présentent un budget rigoureux.

Le service de l'action culturelle reçoit donc chacun des nouveaux demandeurs rentrant dans le cadre de ces critères, dont les dossiers lui paraissent intéressants, et il rencontre bien évidemment aussi les organismes bénéficiant de soutiens sur plusieurs années.

A l'issue de cette première approche, les auteurs membres du Conseil d'administration représentant chacu-ne des disciplines, examinent les dossiers concernant leur discipline et retiennent ceux qu'ils désirent soute-nir pour les présenter au Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, ils proposent de loger dans l'enveloppe des "80%" le financement de ceux dont l'importance stratégique pour la SACD justifie la décision collégiale du Conseil, et imputent dans l'enveloppe des "20%" affectée à leur discipline les autres projets qu'ils souhaitent soutenir.

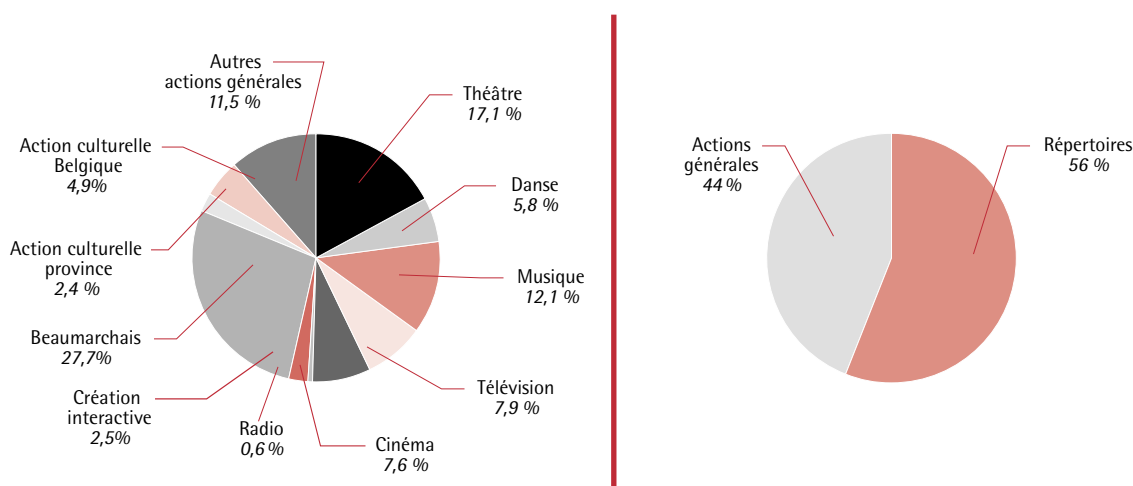
Lors du vote annuel du budget d'action culturelle par le conseil d'administration de la Société, le choix des bénéficiaires et la validation du montant des soutiens accordés fait l'objet d'un débat et d'une décision expresse du conseil dans son ensemble, pour les projets entrant dans l'enveloppe des "80%". S'agissant de l'enveloppe des "20%", son montant global et son affectation par discipline sont également validés par le vote du Conseil, et les projets déjà connus qui y sont logés, sont présentés à cette occasion. Les autres projets rete-nus ultérieurement au titre de cette "enveloppe" sont traités par les administrateurs de chaque discipline concernée, dans le cadre de la délégation qui leur est donnée aux termes de la procédure définie en 1999.

Les actions sociales et culturelles de la SACD

Les dépenses effectives en 2003

Sur les **3 millions d'Euros** budgétés, auxquels s'ajoutaient 70 871 Euros de reliquats 2002, **2,884 millions d'Euros** ont effectivement été dépensés en 2003, dont 1,256 millions d'Euros pour des **actions générales** (+ 10% par rapport à 2002) et 1,628 millions d'Euros (- 3% par rapport 2002) pour des actions concernant spécifiquement les **répertoires**.

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2003



Actions générales

La SACD a engagé en 2003 diverses **actions "multi-répertoires"** dont trois s'inscrivent dans la continuité des années antérieures :

- ✓ Une **action décentralisée en province**, pour un montant de **70 milliers d'Euros** qui permet à nos délégués régionaux, dans le respect des règles générales qui régissent la politique d'action culturelle nationale, de soutenir localement des projets dont ils sont mieux à même que le siège d'apprécier la qualité.
- ✓ Dans le même esprit, le Comité belge et la délégation SACD de Bruxelles ont initié diverses actions en **Belgique** pour un montant de **140 milliers d'Euros**, en liaison avec le service de l'action culturelle.
- ✓ La subvention à l'association **Beaumarchais** s'est élevée à **800 milliers d'Euros**.

Les actions par répertoires

Les actions par répertoire ont représenté **1 628 milliers d'Euros** en 2003 qui se répartissent de la manière suivante :

(chiffres en milliers d'Euros)

Théâtre	493
Danse	166
Musique	349
Radio	17
Télévision	227
Cinéma	219
Création interactive	73
Arts du cirque	84
TOTAL	1 628

Conformément au décret n° 98/1040 du 18 novembre 1998, la liste des organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives est fournie en annexe.

Les actions sociales et culturelles de la SACD

Les associations financées par la SACD

L'action culturelle de la SACD, considérant qu'elle est au service de tous les auteurs, ne soutient pas les **projets individuels**. C'est l'association "**Beaumarchais**", créée en 1988 par la SACD, qui exerce ce rôle avec le concours de personnalités extérieures.

Par ailleurs, la SACD dispose de l'association **Entr'Actes**, pour **promouvoir la diffusion du répertoire dramatique** au travers de la revue "les actes du théâtre".

BEAUMARCHAIS

Subvention 2003 : 800 milliers d'Euros, montant en augmentation de près de 12 % par rapport à 2002.

L'action de Beaumarchais en 2003, ce sont :

- **60 aides à l'écriture** (pour plus de 2 000 candidatures) toutes disciplines confondues dont la création interactive.
- **la coproduction** de 60 **spectacles** (dont 9 au festival d'Avignon).
- une contribution à la réalisation de 8 longs métrages et 10 courts métrages, à la création de 6 fictions radiophoniques, à l'édition de 15 textes de théâtre et à la traduction de 15 pièces et scénarios.
- l'attribution de **prix** dans différents festivals : Pantin, Nogent-sur-Marne, Paris, Créteil, Chalon, Limoges, Contis, Tours, Grignan.
- l'établissement de 400 **fiches de lecture détaillées**.
- l'organisation de **mises en espace** dans différentes villes de France, destinées à mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais.
- la poursuite de **l'action internationale** en liaison avec l'AFAA et avec Les Ecritures Vagabondes
- la participation à quatre grands **concours** en collaboration avec France culture, DVA-Stiftung (Stuttgart), Telecip Aquitaine, France 2 et France 3.

A noter qu'en 2003 de **nouveaux partenariats sont venus** s'ajouter à la vingtaine de collaborations déjà développées par Beaumarchais avec des structures de production et de diffusion : le festival H²O (Aulnay-sous-Bois), le centre national de création et de diffusion culturelles de Chateaufallon, et le théâtre national d'Alger.

ENTR'ACTES

Subvention 2003 : 135 milliers d'Euros (sur le budget théâtre), soit 4% de plus qu'en 2002.

Entr'Actes est un bureau artistique dont la mission est de promouvoir et de faire connaître, dans leur diversité, les œuvres originales du répertoire dramatique contemporain d'expression française et d'en assurer toute forme de prolongement artistique, essentiellement à l'étranger. Pour remplir au mieux son rôle d'information, Entr'Actes a établi un important réseau d'interlocuteurs dans le monde entier, et a développé une forte politique éditoriale tout en continuant de favoriser les rencontres interprofessionnelles tant en France qu'à l'étranger.

- **Politique éditoriale :**
- ✓ **Actes du Théâtre** : Cette revue semestrielle bilingue est un ouvrage de référence, diffusé aux professionnels et au réseau culturel français à l'étranger. Sont sortis en avril 2003, le numéro 16, et en novembre le numéro 17, dont les tirages sont passés de 2500 à 3000 exemplaires.
- ✓ **La Moisson des Traductions** : Cette base de données qui recense toutes les traductions existantes, en toutes langues, de pièces de théâtre contemporaines d'expression française, vise à favoriser ainsi une meilleure circulation des œuvres à l'étranger et leur représentation. Elle est aujourd'hui riche de 11 000 entrées.
- ✓ **Le site Internet d'Entr'Actes** a été entièrement revu et a été harmonisé avec la nouvelle maquette de la revue, mise en œuvre en 2002.
- **Echanges interprofessionnels avec l'étranger :**
- Partenariat avec l'Espagne (festival de Salamanque) et les Etats-Unis (fonds "Etant donnés").
- **Accueil** des professionnels étrangers et organisation des rencontres avec les auteurs.
- **Conseil** sur les œuvres à découvrir, les spectacles à voir, les contacts à prendre pour la réalisation de leurs projets.

La gestion de la SACD en 2003

Un exercice marqué par des éléments exceptionnels,
mais aussi par une rigueur nécessaire,
dans une conjoncture toujours défavorable

La gestion de la SACD en 2003

Les charges et les ressources de la SACD

La gestion de la SACD ne concerne pas sa seule fonction de perception et de répartition des droits, mais l'ensemble de ses missions statutaires à savoir la défense et la promotion des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des auteurs membres, qui s'expriment par l'information et de la communication, l'action internationale, l'assistance juridique, l'intervention auprès des pouvoirs publics, etc.

Pour faire face aux charges que ces missions impliquent, la SACD met en œuvre les ressources diversifiées que constituent la contribution des auteurs (cotisations et retenues statutaires), ainsi que d'autres produits (financiers et exceptionnels).

C'est l'ensemble de cette activité que retrace le compte de gestion de la société.

Le compte de gestion 2003 (chiffres en milliers d'Euros)

La présentation simplifiée ci-dessous est directement tirée des comptes exhaustifs soumis à l'Assemblée générale, dont la présentation est conforme aux dispositions du décret n° 98/1040 du 18 novembre 1998

<u>Charges d'exploitation</u>	<u>28 960</u>		<u>Ressources d'exploitation</u>	<u>21 860</u>
Achats et charges externes	9 481	●	Récupération et refacturation des charges	2 004
Impôts et taxes	641	●	Récupération frais divers	12
Charges de personnel	14 217	●	Récupération charges A.S.C.	1 992
Autres charges d'exploitation	36	●	Retenues sur droits	13 881
Dotations aux amortissements	1 162	●	Autres ressources d'exploitation	5 858
Dotations aux provisions	2 775		Mise à disposition de personnel	232
Déficit A.S.C.	648		Reprises sur provisions	117
<u>Charges financières</u>	<u>1 055</u>		<u>Ressources financières</u>	<u>3 187</u>
<u>Charges exceptionnelles</u>	<u>4 303</u>		<u>Ressources exceptionnelles</u>	<u>9 590</u>
dont provisions exceptionnelles	297			
dont valeur des éléments actifs cédés	3 839			
dont autres charges exceptionnelles	167	●		
<u>Intéressement</u>	<u>295</u>	●		
<u>Excédent</u>	<u>24</u>			
TOTAL	34 637		TOTAL	34 637

● Frais de gestion = 25 755

Les frais de gestion et leur ventilation

Si les sommes figurant ci-dessus (en colonne de gauche) retracent effectivement l'ensemble des charges exposées par la SACD au titre de son activité, le calcul des " frais de gestion " -qui représentent son **coût réel de fonctionnement**- nécessite d'en extraire les opérations purement financières, les provisions, et la prise en charge du déficit de l'action sociale et culturelle, et d'en déduire les remboursements de charges dont la société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Chacun pourra effectuer ce calcul en additionnant les rubriques comptables signalées d'un point dans la colonne des charges, et en en retranchant celles parallèlement signalées dans la colonne des ressources.

Tels que calculés sur cette base, les **frais de gestion nets** se sont donc établis en 2003 à **25,7 millions d'Euros**, et se partagent de la manière suivante :

Charges nettes de personnel	13 985	54,3%	➤ {	Informatique	2 993
Achats et charges externes nettes	9 469	36,8%		Immeubles	589
Autres charges d'exploitation	36	0,1%		Fonctionnement	5 887
Impôts et taxes	641	2,5%			
Dotations aux amortissements	1 162	4,5%			
Charges exceptionnelles hors provisions	167	0,6%			
Intéressement	295	1,1%			
Total frais de gestion	25 755				

(Chiffres en milliers d'Euros)

La gestion de la SACD en 2003

On notera que le **volume global** des frais de gestion pour 2003 est **très proche de celui de 2002** (+0,9%) et ce en dépit de l'augmentation supérieure du volume des perceptions (+2,50%), ce qui explique l'**amélioration par rapport à 2002 du ratio " frais de gestion sur perceptions "** qui représente **18,28 % (contre 18,56% en 2002)**.

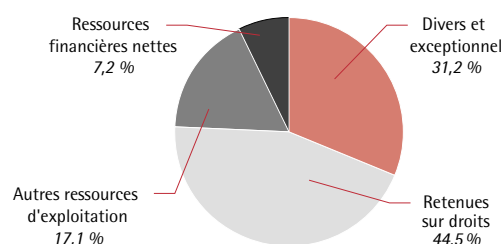
Cette situation témoigne de l'**effort de rigueur entrepris en 2003**, qui se marque notamment par la faible progression des charges nettes de personnel (+2,7%) et la baisse des "achats et charges externes" (-10%), et que sanctionne positivement l' " intéressement " des collaborateurs.

Le financement de la Société

Financement budget général

Retenues sur droits	13 168
Autres ressources d'exploitation	5 060
Ressources financières nettes	2 132
Divers et exceptionnel	5 395
Total	25 755

(Chiffres en milliers d'Euros)



Comme le montre ce tableau, le fonctionnement de la SACD est financé par des **ressources diversifiées**.

Parmi celles-ci, les **retenues sur droits** représentent la ressource principale, mais leur niveau moyen (inférieur à 10% des perceptions) montre bien qu'elles sont insuffisantes pour couvrir des frais de gestion qui représentent **quasiment le double** (18,28% des perceptions de l'année) : elles n'ont en effet apporté en 2003 **que 44,5 % du financement** (hors impact de l'action sociale et culturelle sur le compte de gestion), et la stagnation des perceptions n'a fait qu'accroître la faiblesse de leur contribution au financement de la Société.

Comme les années antérieures, mais dans une proportion encore plus importante, le solde du financement a donc été assuré par les **autres ressources d'exploitation** (parmi lesquelles les perceptions pour frais administratifs, les cotisations des auteurs, et les droits prescrits), ainsi que par des **ressources diverses ou exceptionnelles** (hors récupération de frais).

Ces dernières représentent un **chiffre particulièrement important en 2003 (5,4 millions d'Euros en montant net)**, qui résulte à la fois du dénouement heureux du litige que la SACD avait avec le prestataire informatique choisi pour mener à bien la refonte de son système d'information (reprise de provisions, cessions de matériels, et encaissement de dommages et intérêts), mais aussi de la cession d'un immeuble à une SCI dont la SACD est l'actionnaire .

Ces ressources exceptionnelles, par nature non pérennes, ont également permis d'assumer la constitution **(à hauteur de 2,65 millions d'Euros)** de provisions à laquelle la Société a été contrainte pour couvrir ses **engagements en matière de retraite**, tant à l'égard des auteurs que du personnel.

Enfin le solde du financement de la Société a été assuré comme les années antérieures par les **ressources financières** (nettes de charges financières) qui résultent pour partie de la gestion de la trésorerie courante (les droits en instance de répartition) mais aussi de la gestion active du patrimoine mobilier détenu depuis longtemps par la SACD .

Toutefois, la gestion financière des capitaux concernés –majoritairement investis, pour des raisons de sécurité, sur les marchés de taux et de crédit (placements monétaires et obligataires) actuellement très peu rémunérateurs – **ne peut assurer une rentabilité très importante** et les produits dégagés –déjà modestes en 2002, ont encore diminué en 2003 (2,13 M d'Euros contre 2,37 en 2002).

Dans ce contexte, le Conseil d'administration s'est vu contraint en décembre 2003 – dans l'attente du développement de ressources nouvelles et d'un outil informatique complètement réaménagé- d'envisager une hausse de la contribution des auteurs au financement de la Société pour équilibrer le budget de l'exercice 2004, pourtant construit sur le principe de la plus grande austérité en matière de frais de fonctionnement.

La gestion de la SACD en 2003

La contribution des auteurs

La cotisation annuelle

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs, et permet à la SACD d'assurer –indépendamment de la perception et la répartition des droits– le financement des services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres.

Elle a été portée en 2003 de 32 à **37 €** et fait l'objet d'un prélèvement sur les premiers droits perçus dans l'année ou d'un appel individuel à partir du mois d'Avril.

Les retenues sur droits

Le barème des prélèvements

Les prélèvements sur droits appliqués en 2003 s'établissent comme indiqué dans le tableau ci dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, Etranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation, copie privée	11 %
Droit de représentation (étranger) et droit de reproduction mécanique	7 %
Contrats particuliers	2 % ou 5 %
Ecrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

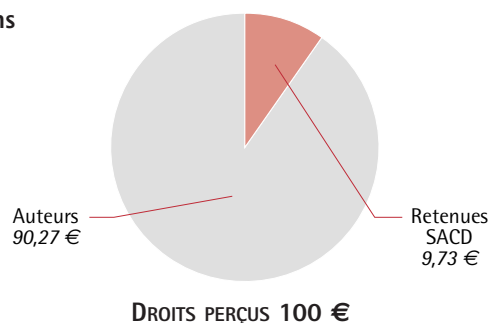
Le taux moyen de retenue

A la clôture de chaque exercice comptable (qui correspond à l'année civile pour la SACD) il est possible de dégager le taux moyen de la retenue statutaire. Ce taux évolue évidemment chaque année, selon la ventilation entre les répertoires des droits perçus et répartis dans l'année.

En 2003 ce taux moyen s'est élevé à **9,73 % des perceptions** (contre 9.60% en 2002) dont :

Spectacle vivant	: 9,66 %
Audiovisuel	: 9,79 %
Ecrit	: 5,00 %

Ce chiffre signifie que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus et mis en répartition, plus de 90 € reviennent aux auteurs.



Le prélèvement spécifique de 1%

Comme indiqué plus haut, ce prélèvement dont la nécessité et les motivations ont fait l'objet d'une abondante information auprès des auteurs à la fin de l'année 2003, a été institué de façon temporaire pour deux ans et appliqué à compter de la répartition du 14/02/2004.

Visant à solliciter l'effort des auteurs de façon équitable, la mise en place de ce prélèvement a été préférée à une hausse uniforme de la retenue statutaire, car il constitue une disposition plus solidaire et mieux adaptée à l'environnement transitoire que va connaître la Société au cours des prochaines années.

Il s'applique à tous les droits encaissés par la SACD, en amont de leur répartition aux auteurs, et donc avant le décompte des retenues statutaires, lesquelles demeurent inchangées par rapport au barème ci-dessus (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers audiovisuels pour lesquels il est apparu techniquement plus adapté d'augmenter d'un point les taux de retenue appliqués en les portant respectivement de 2 à 3% et de 5 à 6%) .

La SACD dans son environnement

Une présence toujours très active au plan national et international
pour la promotion des auteurs et la défense de leurs droits

5

La SACD dans son environnement

Les actions professionnelles et institutionnelles en France

Outre ses missions premières à caractère économique, social et culturel, la SACD s'est vu assigner par ses statuts, comme un élément constitutif de son objet social, "d'une manière générale la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur" (article 3).

Cette mission se traduit par des actions variées (**veille, coordination, interventions, propositions**) mais tendant aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

C'est dans cet esprit que la SACD a en 2003 :

- participé à de nombreuses consultations et groupes de travail organisés par les pouvoirs publics, à la concertation destinée à mettre en œuvre une formation continue au bénéfice des auteurs, ainsi qu'à diverses auditions sur la définition de l'œuvre audiovisuelle, la signalétique, les droits d'auteur, l'annulation des festivals et la place de la culture à la télévision.
- organisé et participé à des colloques et des manifestations au Sénat et à l'Assemblée nationale pour sensibiliser les parlementaires aux enjeux qui sous-tendent l'évolution du droit d'auteur dans les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Dans ce cadre, ont notamment eu lieu au Sénat, à l'occasion de la Fête de l'animation, une journée de projections, de débats et de rencontres sur le cinéma d'animation et une journée d'études sur la télévision.
- manifesté sa vigilance face aux évolutions réglementaires et législatives, en contribuant notamment au débat public sur le financement du service public, sur la TNT et sur les aménagements techniques du COSIP, en participant au sein du CSPLA à la réflexion sur le statut juridique de l'auteur à l'occasion de la transposition de la directive européenne sur le " droit d'auteur ", en intervenant, dans le cadre du CLIC, sur la transposition de celle concernant le " Paquet Télécom "
- reçu un certain nombre de décideurs pour évoquer la réglementation des images violentes à la télévision (*avec des parlementaires*), la liberté de création et la multiplicité des guichets sur le service public ainsi que la politique du service public en matière d'œuvres de fiction (*avec France-Télévision*), la définition de l'œuvre audiovisuelle, la valorisation de la part artistique française dans les œuvres d'animation et la délocalisation des tournages et des investissements (*avec la direction générale du CNC*)
- poursuivi, avec les " Etats généraux de la création audiovisuelle ", des actions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics sur le financement du service public et sur la définition de l'œuvre suite à la décision du Conseil d'Etat sur l'affaire " Popstars "

La dimension internationale

Tout comme la perception des droits d'auteur, la mission de défense professionnelle intègre aussi la dimension internationale.

La présence de la SACD hors de France

La SACD est en elle-même internationale, puisque directement présente à travers ses collaborateurs et ses Comités d'auteurs élus, tant à Bruxelles que Montréal.

La SACD en Belgique

En 2003, l'activité de la SACD en Belgique a été marquée :

Sur le plan économique, par

- un volume de perceptions de 8,37 millions d'Euros, dont certains encaissements communs à la SCAM . Si aucun complément important de droits n'a été encaissé en 2003, des arriérés très significatifs sont attendus durant le premier semestre 2004 (diverses TV, câble, copie privée), fruits des négociations menées en 2003.
- un volume de répartitions aux auteurs résidant en Belgique d'environ 2,5 millions d'Euros, toujours en progression, auquel s'ajoute 1,09 million d'Euros reversé à la SCAM au titre des droits perçus en commun les années précédentes.
- des charges directes de fonctionnement de 1,23 millions d'Euros, soit 10 % de moins que le budget voté, qui conduisent à un ratio "frais de gestion sur perceptions", de 14,68 %, inférieur à la moyenne de la SACD.

Sur le plan contractuel et la défense des intérêts des auteurs, par

- l'aboutissement -capital pour l'avenir- des négociations financières menées depuis 1996 avec les entreprises de câblodistribution belges,

La SACD dans son environnement

- de nombreuses négociations avec les groupes audiovisuels internationaux actifs en Belgique (Canal +, AB, RTL-CLT) ainsi qu'avec les télévisions et radios belges RTBF, VTM, VT4,
- une présence intense (directement ou via des fédérations interprofessionnelles) auprès des pouvoirs publics sur les dossiers politiques : transposition de la Directive " Société de l'information ", rémunération des auteurs pour le prêt public, projet de loi sur le contrôle des SPRD, statut social et fiscal des auteurs, politique culturelle, etc.,
- la sauvegarde du système " dual " de rémunération des ayants droit dans le domaine de la copie privée (perception tant sur les supports que sur les appareils permettant la copie), remis en cause par les distributeurs de ces appareils,
- la poursuite d'une forte activité au sein d'Auvibel (copie privée) et Reprobel (reprographie), dont les tarifs de perception ont été augmentés.

Sur le plan de l'organisation interne de la délégation et du comité belge, par

- une forte implication du Comité dans les dossiers d'action culturelle (bourses de soutien aux auteurs et promotion internationale),
- la réorganisation en profondeur des services, autour d'un projet de développement 2003-2006, et l'ouverture de divers chantiers visant un saut qualitatif dans les services rendus aux auteurs ainsi qu'aux usagers,
- les expériences concluantes menées en matière de déclaration en ligne des œuvres et de nouvelle gestion des droits de reprographie (seconde version de l'outil en chantier, livraison programmée pour l'été 2004)
- la réalisation du prototype de la Bibliothèque en ligne des auteurs (BELA), base de données en ligne destinée à la promotion des auteurs de la SACD et de leurs œuvres (www.bela.be)
- la révision générale de la politique de communication, avec la création d'un nouveau support " Les Nouvelles " (consultable sur le site) et d'un nouveau site de présentation et de services mis en ligne début 2004 (www.sacd.be)

La SACD au Canada

Au Québec, les activités du comité canadien se sont développées en 2003 :

- en matière de relations avec les auteurs : adhésion de près de 90 membres nouveaux,
- en matière audiovisuelle : signature d'un premier contrat avec un chaîne de TV anglophone, augmentation des perceptions et défense du répertoire dramatique face à la programmation des diffuseurs privilégiant la télé-réalité et les variétés,
- en matière de spectacle vivant : diffusion croissante du répertoire dramatique et augmentation des perceptions.

Par contre, en matière de suivi des évolutions législatives et institutionnelles, la révision de la loi sur le droit d'auteur au Canada est pour l'instant au point mort, ce sujet ne semblant pas constituer une priorité du gouvernement fédéral.

Le développement des perceptions à l'étranger

En 2003, la SACD a signé deux nouveaux accords de réciprocité avec la société danoise COPYDAN dans le domaine du câble, et la société slovaque LITA, également dans le domaine du câble, mais aussi de la copie privée. La SACD a également conclu dans le secteur du spectacle vivant un contrat de représentation réciproque avec la SACEM Luxembourg, société nouvellement créée sur le territoire du Grand-Duché.

Par ailleurs, des droits ont été encaissés par la SACD pour la première fois en 2003 en provenance de la société mexicaine SOGEM (pour l'exploitation en salle des œuvres cinématographiques de notre répertoire) et de la société anglaise DPRS représentant les réalisateurs audiovisuels (pour les sommes dues au titre des exploitations secondaires).

Les conséquences de ces nouveaux accords en matière de perceptions ne sont pas encore lisibles dans le secteur audiovisuel, où l'évolution des droits encaissés (- 22%) est essentiellement liée à la non reconduction du mandat de représentation unilatéral confié à la SIAE entre 1998 à 2000. En matière de spectacle vivant par contre, le dynamisme de la promotion des répertoires dramatique et chorégraphique menée par la Société a permis de maintenir en 2003 le rythme de progression des perceptions (+15%), notamment en Italie, en Suisse, en Espagne et en Russie.

L'activité européenne de la SACD

En étroite liaison avec l'AIDAA (association internationale des auteurs de l'audiovisuel), la SACD est intervenue en 2003 pour faire valoir les intérêts des auteurs dans les consultations visant à préparer le futur de l'Europe après l'élargissement à 25 états membres, ou portant sur la nouvelle génération de programmes de soutien à l'industrie audiovisuelle. La SACD a aussi participé à une audition portant sur l'évaluation de la directive " Télévision sans frontières ", a contribué aux discussions sur la place de la culture dans le projet de future constitution européenne et sur le maintien de la règle de l'unanimité lorsque des négociations commerciales internationales sont susceptibles de porter atteinte à la diversité culturelle. Enfin, elle est intervenue auprès du Parlement et de la Commission européenne, pour faire valoir les avantages de la gestion collective et renforcer les moyens de lutte contre la piraterie et la contrefaçon numérique.

La SACD dans son environnement

La défense et la promotion de la diversité culturelle

Au sein du Comité de vigilance, rebaptisé "Coalition française pour la Diversité Culturelle", la SACD a poursuivi son combat pour la promotion de la diversité culturelle et pour le maintien de la culture en dehors des négociations commerciales internationales. Elle a par ailleurs joué un rôle prépondérant dans l'organisation en février 2003 à Paris des deuxièmes rencontres internationales des professionnels de la Culture, puis lors de la conférence d'information organisée en septembre à destination des ambassadeurs auprès de l'UNESCO, à l'issue desquelles le projet d'une convention internationale sur la diversité culturelle –résultant d'une initiative commune du président de la République Française et du gouvernement canadien– a été repris, débattu puis accepté par l'UNESCO dans le cadre de sa conférence générale tenue en octobre 2003. De même, au travers du Comité de Liaison des Coalitions pour la Diversité Culturelle, la Société a largement contribué à la création de nouvelles coalitions en Afrique (Sénégal, Burkina Faso et Maroc). Pascal ROGARD, nouveau Directeur général, a été élu Président de la Coalition Française pour la Diversité Culturelle.

La participation active aux instances politiques et techniques de la CISAC et de l'AIDAA

La SACD a participé activement aux réunions politiques et techniques de la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs), au sein desquelles –à l'occasion du Conseil d'administration de Toronto en décembre 2003– elle a fait valoir son souhait de voir recentrer les actions et les ressources de cette institution sur les questions audiovisuelles.

La SACD a également participé en juillet 2003 à Bruxelles à l'Assemblée Générale de l'AIDAA (Association Internationale des Auteurs Audiovisuels), ainsi qu'à une réunion organisée en septembre 2003 entre les dirigeants des sociétés d'auteurs audiovisuels, pour définir une stratégie commune dans l'environnement international.

Développements technologiques et nouveaux médias

Images fixes

Depuis deux ou trois ans déjà, l'action de la SACD dans le secteur des " images fixes " s'est réorientée sur la prestation de services en direction des créateurs et/ou des titulaires des droits sur les images, et s'est principalement exercée dans le domaine de l'identification des fichiers numériques d'images.

Depuis le 1er janvier 2003, la Société est allée au bout de cette logique en transférant ce département au sein de sa filiale SCALA, créée en 1991, qui abrite divers services aux auteurs, et notamment le dépôt de manuscrits.

Le " dépôt " en ligne des images est donc géré depuis 2003 par SCALA, où il va trouver un prolongement très prochain avec le dépôt en ligne de tout fichier numérique de textes et d'images " vidéo " (projet CAVEAT).

La SACD, reconnue comme autorité internationale d'immatriculation dans le cadre du dispositif ISO (International Standard Organization), a ainsi immatriculé quelques 60 000 images provenant d'auteurs photographes, illustrateurs ou encore d'agences photographiques de presse, et son site de promotion et de consultation (www.image-photo.sacd.fr) a reçu en 2003 près de 90 000 accès par mois.

Par ailleurs, l'équipe " Images Fixes ", continue de participer au projet européen 2KAN (JPEG 2000 Advancing Network), qui a démarré en mars 2002 et dont SCALA –à la suite de la SACD– a repris la coordination, dans le même contexte de subvention à 70% par la Communauté Européenne. Ce projet porte sur l'application de la norme JPEG 2000 en matière de sécurisation et d'authentification des œuvres diffusées.

Elle poursuit également d'autres projets :

- Diphonet , projet associant SCALA avec Canon pour le développement d'un système de traçage des exploitations d'images sur le Web, pour lesquels des tests se déroulent au cours du premier semestre 2004 avec l'agence photo VU, l'agence Magnum, et la Réunion des Musées Nationaux ;
- PASCAL, projet du Ministère Français de l'Industrie auquel SCALA est associée aux côtés des sociétés NIM, Thalès et Médialive, et qui a pour objectif de réaliser un système permettant de " brouiller " des images par un système de leurres

Initial Cut

Créée en 2000 –sous forme de société commerciale–, pour implanter la notion même de droit d'auteur dans le secteur de la création interactive sur supports numériques ou en réseau et y développer la présence de la SACD, Initial Cut Interactive (ICI), n'est pas parvenue à valoriser les 17 projets développés depuis sa création, dans le contexte du secteur " multimédia " fortement influencé par l'évolution négative des marchés économiques et financiers depuis 3 ans .

Face à cette situation, et à la persistance de résultats d'exploitation négatifs, la SACD a pris acte de cet échec en décidant d'interrompre fin 2003 l'activité d'Initial Cut , après avoir centré l'action de cette société sur la commercialisation des projets développés et la récupération des soutiens financiers obtenus pour ces derniers, notamment auprès des collectivités locales.

C'est SCALA, qui–en terme de personnel et logistique comptable– assure désormais l'apurement de ces opérations.

Informations :

Direction Administrative et Financière

Tél. : 01.40.23.46.28

Fax : 01.40.23.46.65

daf@sacd.fr

Paris

11bis rue Ballu
75442 Paris Cedex 09
<http://www.sacd.fr>
Tel. 01 40 23 44 44
Fax 01 45 26 74 28
Minitel 3615 SACD
infosacd@sacd.fr

Bruxelles

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tel 00 32 2 551 03 20
Fax 00 32 2 551 03 25
infos@sacd.be

Montréal

4446, boulevard Saint-Laurent
Bureau 202
Montréal (Québec) Canada
H2W 1Z5
Tel 00 1 514 738 88 77
Fax 00 1 514 342 46 15
schlittler@sacd.ca

SACD

Société des
auteurs et
compositeurs
dramatiques

PARIS/BRUXELLES/MONTRÉAL